



1, Place de la Mairie - Pôle des Services Publics
24 590 SALIGNAC-EYVIGUES
Tél : 05 53 30 43 57 - Fax : 05 53 28 85 21
www.paysdefenelon.fr

COURRIER ARRIVE
LE
28 FEV. 2017

Salignac Eyvigues, le 23 février 2017

SCAT

Madame la Préfète
Les services de l'Etat
Direction Départementale des Territoires
Service Connaissance et Animation Territoriale
Cité administrative
24024 PERIGUEUX Cedex

Objet : Bilan de la mise à disposition du projet d'autorisation de défrichement soumis à étude d'impact

Madame la Préfète,

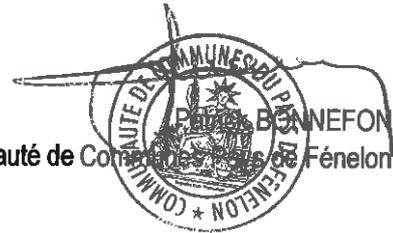
La mise à disposition du public relative à l'autorisation de défrichement sise sur la Borne 120, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, a eu lieu du lundi 23 janvier au lundi 06 février 2017 en mairie de Saint Crépin et Carluet aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie et ce conformément aux modalités définies par l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2017.

Le dossier n'a fait l'objet d'aucune consultation en Mairie et par conséquent d'aucune consignation dans le registre mis à disposition (cf. document ci-joint). Cette mise à disposition n'a pas mobilisé les administrés ou autres personnes pouvant être concernés par le projet.

Aussi, le maître d'ouvrage constate que la mise à disposition s'est déroulée conformément aux modalités énoncées et n'a pas mis en exergue d'observations susceptibles de remettre en cause la poursuite du projet de défrichement sur le site de la Borne 120.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma considération distinguée.

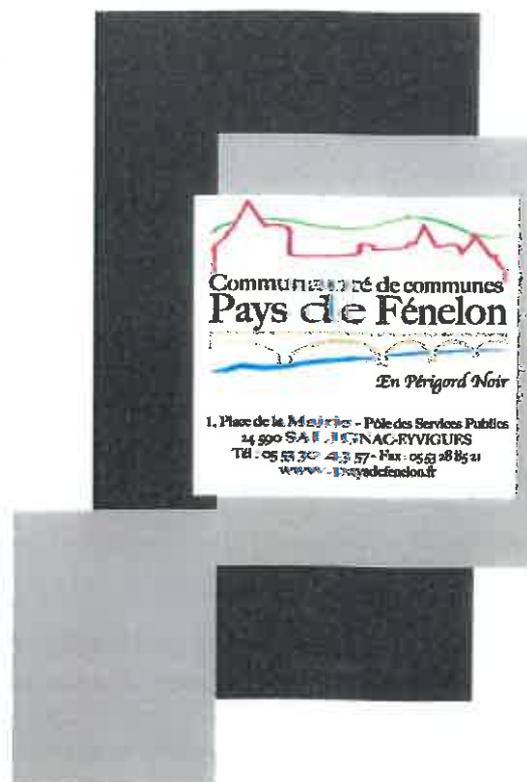
Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénélon



P.J : Copie du registre de mise à disposition du public signé et paraphé par Monsieur le Maire de Saint Crépin et Carluet

*Archignac, Borrière, Calviac en Périgord, Carlez, Carnac Villac, Cazeuil, Jagnac,
Nadaillac, Orliaguet, Paulin, Peyrillac et Millac, Prats de Carlez, Sainte Monhane,
Saint Crépin (R), Carluet, Saint Genès, Salignac-Eyvigues, Simyrols, Saint Julien de Lampon, Veyrignac,*

REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC



Objet de la mise à disposition :

Projet de défrichage pour l'extension de la zone d'activités économiques de la Borne 120 Commune de Saint Crépin et Carlucet

Mise à disposition du lundi 23 janvier 2017 au lundi 06 février 2017 inclus

11

12

13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Le Présent Registre, contenant 4 Pages,
côté et paraphé par Nous, Alain Vilatte
Maire de Saint - Crépin et Carluet
commencé le 23/01/2017

Feuillet n°1 - paragraphe

AV

pour 15 jours
le 23/01/2017

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.

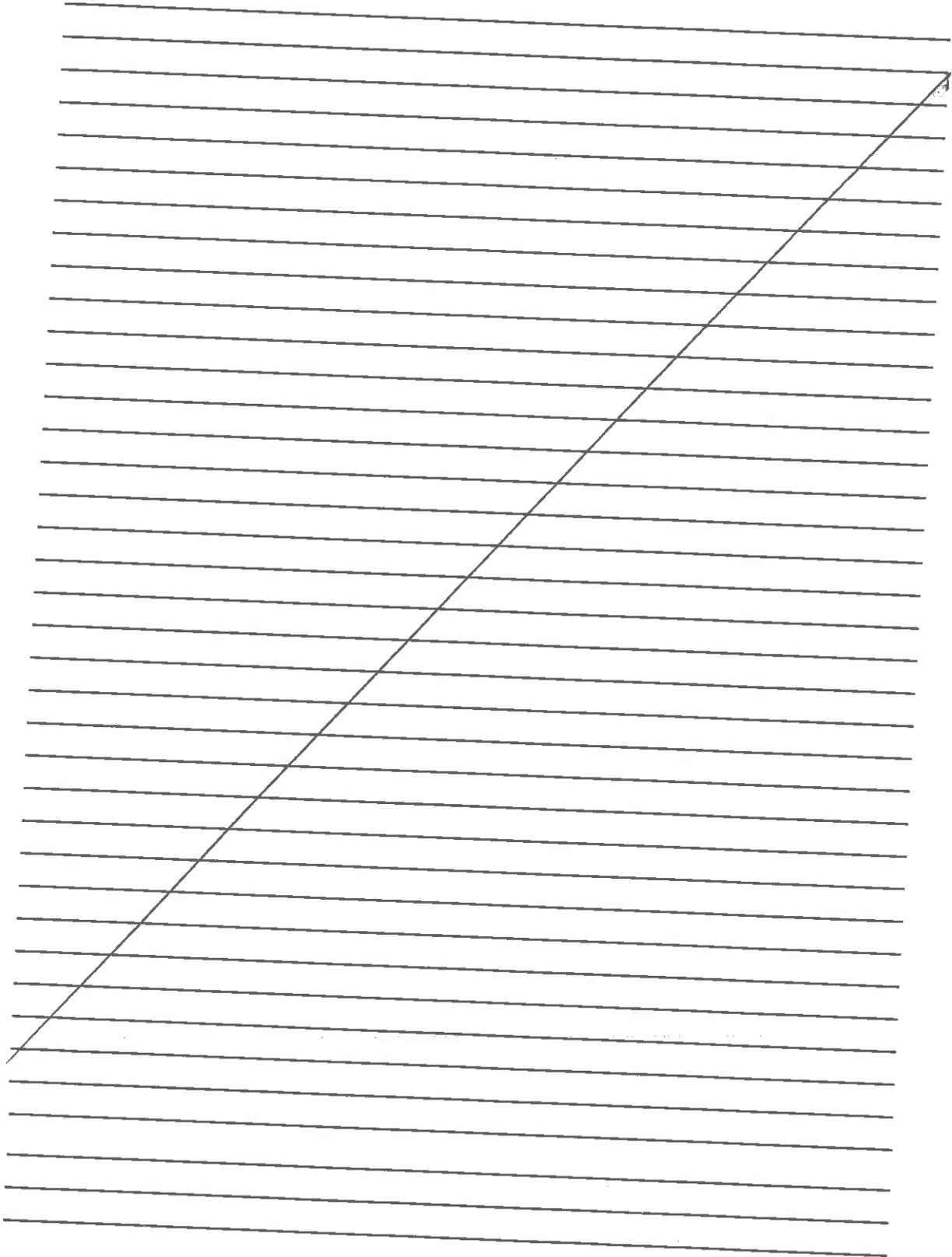


A large area of horizontal lines for public observations, which is mostly crossed out by a diagonal line from the bottom-left to the top-right.

AV

OBSERVATIONS DU PUBLIC

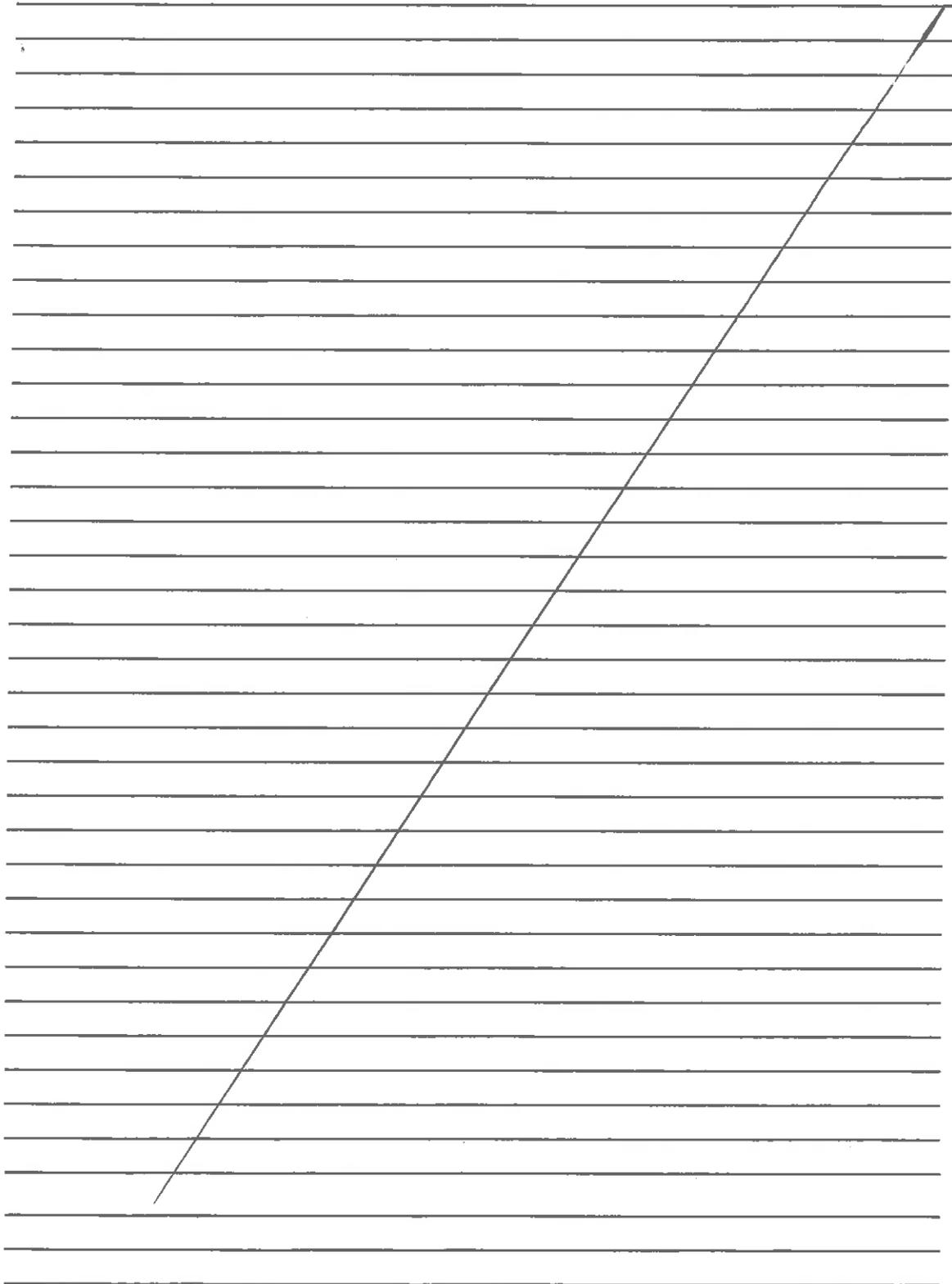
pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.



AV

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.



OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.

(The registration area is crossed out with a large diagonal line.)

Le délai de mise à disposition étant expiré
Je soussigné, Alain VILATTE, maire de Saint-Crépin et
Carluet déclare clos le présent registre.
A Saint-Crépin-et-Carluet, le 09/02/2017

